

PLFSS 2027 : la taxe sur les produits sucrés va dans le bon sens, mais ne suffira pas à enrayer l'explosion des maladies chroniques

La Fédération Française des Diabétiques accueille favorablement la proposition du Gouvernement, inscrite dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2027, visant à étendre la taxe actuellement appliquée aux boissons sucrées à plusieurs catégories de produits alimentaires transformés riches en sucres ajoutés.

Cette mesure traduit la reconnaissance d'une réalité sanitaire incontestable : l'alimentation joue un rôle majeur dans la progression du diabète de type 2, de l'obésité et des maladies cardiovasculaires. En incitant les industriels à reformuler leurs produits et à réduire les quantités de sucres ajoutés, le Gouvernement envoie un signal positif.

La Fédération Française des Diabétiques rappelle cependant que la fiscalité ne saurait constituer à elle seule une politique de prévention. **Réduire durablement le poids des maladies chroniques suppose de s'attaquer à l'ensemble des facteurs qui orientent nos choix alimentaires au quotidien.**

Si nous considérons que l'excès de sucres et d'additifs constitue un enjeu majeur de santé publique, alors il faut agir avec cohérence sur l'ensemble de l'environnement alimentaire. La Fédération demande que les mesures suivantes soient actées :

Premièrement, rendre le Nutri-Score obligatoire. Les consommateurs doivent pouvoir identifier immédiatement la qualité nutritionnelle des produits qu'ils achètent, une information claire et visible est une condition indispensable à des choix éclairés. En 2025, il ne manquait que quelques voix pour que l'Assemblée nationale adopte de cette mesure. Cette année, il n'y a plus de raison de repousser une décision attendue par les consommateurs et soutenue par l'ensemble des acteurs de santé publique.

Deuxièmement, rendre les produits favorables à la santé plus accessibles. C'est tout le sens de la campagne interassociative « 100 produits sains à prix coûtant », portée par la Fédération Française des Diabétiques aux côtés de Foodwatch, France Assos Santé et plus de 30 associations. Les choix alimentaires étant surtout guidés par le pouvoir d'achat, nous demandons que 100 produits reconnus comme favorables à la santé soient vendus à prix coûtant, c'est-à-dire sans marge pour les distributeurs, afin que chacun puisse accéder à une alimentation de qualité quel que soit son budget.

Troisièmement, protéger les enfants de la pression marketing des industriels. Chaque jour, les plus jeunes sont exposés à des publicités pour des produits riches en sucres, en matières grasses ou en sel.

Nous ne pouvons pas, d'un côté, reconnaître l'impact de ces produits sur la santé et, de l'autre, laisser se développer des stratégies marketing conçues pour influencer les comportements alimentaires dès le plus jeune âge. L'interdiction de la publicité et des dispositifs promotionnels ciblant les enfants doit désormais être actée.

Faire reculer le diabète de type 2, l'obésité et les autres maladies chroniques nécessite une vision de long terme. La prévention ne se résume ni à une taxe ni à des messages de sensibilisation. Elle consiste à créer un environnement où le choix le plus simple est aussi le plus favorable à la santé.

Pour la Fédération, l'extension de la taxe sur les produits sucrés transformés constitue un premier pas. Mais pour obtenir de véritables résultats, il faut désormais aller au bout de la logique : mieux informer, mieux protéger et mieux accompagner les citoyens dans leurs choix alimentaires. C'est grâce à ces mesures que nous pourrions espérer freiner durablement la progression des maladies chroniques dans notre pays.

La Fédération Française des Diabétiques sera pleinement mobilisée tout au long des débats budgétaires pour défendre les intérêts des personnes vivant avec un diabète et faire entendre une exigence claire : face à l'explosion des maladies chroniques, la prévention doit enfin devenir une priorité politique, sanitaire et budgétaire.

À propos de la Fédération Française des Diabétiques :

La Fédération Française des Diabétiques est une association de patients, au service des patients et dirigée par des patients. Avec son réseau d'environ 100 associations et délégations locales réparties sur l'ensemble du territoire, et son Siège national, elle a pour vocation de représenter les 4 millions de personnes vivant avec un diabète. Elle est majoritairement financée par la générosité de ses donateurs et mécènes sans que rien ne serait possible.

Contact Presse :

Ambre Michel : a.michel@federationdesdiabetiques.org - 01 84 79 21 53

Association reconnue d'utilité publique habilitée à recevoir des dons et legs
<https://www.federationdesdiabetiques.org/>